

CABINET DU MAIRE  
Tél : 01 45 60 18 00

Réf : SD/FL n° 77 / 24  
[cabinetmaire@ville-chevilly-larue.fr](mailto:cabinetmaire@ville-chevilly-larue.fr)

Le 23 mai 2024

Madame Justine COUTARD  
Directrice de l'Aéroport d'Orly Groupe ADP  
Orly 4 - Bâtiment 400 Module S0  
CS 90055  
94396 Orly Aérogare Cedex

**OBJET** : Consultation relative au projet « Paris Orly 2035 »

Madame la Directrice,

Dans le cadre de la concertation Paris-Orly 2035, je souhaite par le présent courrier vous faire tout d'abord part de l'intérêt que je porte à ce projet d'aménagement stratégique pour notre territoire et notre commune de Chevilly-Larue.

Je me réjouis de constater que le Groupe ADP prend pleinement sa part pour agir en faveur de la décarbonation du territoire. Je me tiens toujours mobilisée et vigilante quant aux enjeux aériens de la plateforme, liés notamment aux compagnies usagères et aux nuisances générées par l'activité. Je veux néanmoins souligner l'importance et l'effet levier que constitue l'action d'un acteur aussi majeur du territoire, de par le foncier qu'il occupe et le nombre d'emplois qu'il génère. Je souhaite donc vous témoigner l'estime que je porte à ce projet qui œuvre pour la réduction de l'empreinte carbone de votre activité.

Je veux également porter à votre attention des remarques concernant des éléments structurants du projet que vous soumettez à consultation.

Le projet d'aménagement Paris-Orly 2035 inscrit la décarbonation des modes de transports au sein et pour l'accès à la plateforme aéroportuaire. Pour ce faire, le document prévoit notamment l'encouragement du report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs. Votre stratégie s'appuie principalement sur la suppression des parkings jouxtant l'aéroport et du « dépose minute » parallèlement à un accroissement de l'offre de transports collectifs (Ligne 14, 18, TGV, TCSP...) et à l'implantation de parcs de stationnement en amont de la plateforme.

Je partage la nécessité de la réduction des émissions carbonees et de la congestion du trafic liés aux flux de véhicules. Cependant, la proximité de notre commune à la plateforme conduit actuellement les chevillais à se rendre par voiture à l'aéroport. Le report modal vers les transports collectifs, et notamment par la ligne 14, ne serait effectif que si le tarif imposé par IDFM n'était pas aussi rédhibitoire. Par mesure de justice pour les habitants des communes proches de l'Aéroport d'Orly, il est essentiel d'obtenir un tarif spécifique, tel qu'actuellement appliqué autour de l'Aéroport Roissy Charles de Gaulle par exemple. Dans le même sens, le maintien de l'OrlyVal comme ligne de desserte locale et à un tarif de droit commun est un enjeu majeur pour les habitants et pour la décarbonation des modes de transports aux alentours de l'aéroport. De même, le prolongement de la ligne 14 vers Morangis permettrait de réduire la congestion du trafic routier, notamment sous la plateforme. Enfin, à ma connaissance, il n'est fait aucune mention dans votre projet du tarif ou de l'éventuelle gratuité des navettes permettant de rallier l'aéroport depuis les parcs de stationnements que vous projetez de créer.

Aussi, il me parait essentiel que les projets visant à réduire l'impact de la voiture aux abords de la plateforme s'accompagnent de mesures permettant de ne pas sanctionner les habitants des communes voisines de l'Aéroport d'Orly. Il serait donc opportun que le Groupe ADP appuie la demande des élus locaux concernant les points évoqués ci-avant, notamment pour une tarification spécifique de la ligne 14 et qu'il inscrive dès maintenant la gratuité des navettes dans le projet Paris Orly 2035.

D'autres part, je me réjouis de voir figurer dans le document le projet d'usine de méthanisation en cours d'étude avec la RIVED, que j'ai l'honneur de présider, et la SEMMARIS. La conception de ce projet à haute valeur écologique est le fruit d'un travail partenarial entre les acteurs économiques du territoire et les collectivités. Je veux souligner le caractère vertueux de cet écosystème industriel en lien avec les acteurs publics pour le développement des énergies bas carbone. La mise à disposition de navettes pour les employés en horaires décalés du MIN et de l'aéroport est également une mesure importante pour le report modal et l'amélioration des conditions de travail.

Ce partenariat renforce ma conviction de l'intérêt d'une stratégie commune entre les acteurs économiques majeurs du territoire et les élus locaux sur certains sujets, notamment la désimpermeabilisation des sols sur les fonciers maitrisés par le MIN et le Groupe ADP. Je me tiens disposée à continuer d'œuvrer en ce sens à vos côtés.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Stéphanie DAUMIN  
Maire de Chevilly-Larue

